

Formation par apprentissage

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE Métiers de l'Agriculture (CAPa MA)

Spécialité : Horticulture



Formation diplômante

Niveau 3 - RNCP 38855

EPL Support - Campus Agrilyon Vert - EPLEFPA Lyon-Ecully-Dardilly



CFPH Lyon-Ecully
13 Avenue de Verdun 69130 Ecully



800 h en centre de formation sur deux ans soit 24 semaines de 35h

2 240h en entreprise/collectivité soit 63 semaines de 35 h



Formation prise en charge par l'organisme financeur (OPCO ou collectivités) dont dépend l'entreprise : de 4 500€ à 5 549€ (Montants maximaux annuels en 2024)

Aucun coût de formation pour l'apprenti

EPI (équipements de protection individuelle) pris en charge par le centre (chaussures de sécurité, veste, pantalon...)

Objectifs de la formation

Acquérir les connaissances techniques afin de :

- Réaliser les travaux courants et les opérations techniques liées à la culture de plantes maraîchères, fruitières, ornementales et florales, de la mise en culture au conditionnement et à la commercialisation.
- Conduire et utiliser le matériel en sécurité, réaliser l'entretien courant et la maintenance des équipements.
- Travailler dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement.

Processus d'admission

1. Vous pouvez déposer votre candidature en ligne sur la plateforme Hub3E en remplissant le formulaire d'inscription (bouton « je dépose ma candidature » en haut de la page). N'hésitez pas à joindre le 04 78 33 46 12 si vous rencontrez le moindre problème.
2. Vous êtes ensuite recontacté par téléphone pour un entretien administratif.
3. Puis, nous réalisons un entretien individuel pédagogique en présentiel
4. Signature d'un contrat d'apprentissage

Rémunération - financement

L'apprenti est rémunéré selon une grille de salaire définie. Sa rémunération dépend de son âge et de l'année de formation et représente un pourcentage du SMIC.

Le coût de la formation est pris en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise.

Public - Prérequis

La formation par apprentissage s'adresse à un public âgé de 15 ans à 29 ans révolus à la signature du contrat d'apprentissage (sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH, d'autres cas sur <https://www.education.gouv.fr/se-former-par-l-apprentissage-2216>).

Les prérequis sont :

- Avoir terminé son cycle de 3ème
- Avoir signé un contrat d'apprentissage

Modalités d'adaptation du parcours

Arrêté du 31/12/2015 relatif à la dispense de certaines épreuves Art. 5. - Les candidats titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole ou d'un certificat d'aptitude professionnelle préparant une spécialité du CAPA délivrée selon la modalité des unités capitalisables peuvent valider les UC générales constitutives du diplôme : UCG1 - UCG2 et UCG3.

L'autorité académique peut valider, à la demande du candidat, les UC Générales E1 - E2 et E3 constitutives du CAPA au titre de la détention d'un diplôme de niveau IV ou de niveau supérieur

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19>

Contenu de la formation

Compétences générales

UCG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

- 1.1. Prendre position dans une situation à caractère social et civique.
- 1.2. Utiliser des outils dans des situations de la vie courante.

UCG2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

- 2.1. S'exprimer à travers une réalisation personnelle.
- 2.2. Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel.

UCG3 - Interagir avec son environnement social

- 3.1. Adapter son langage et son comportement aux situations de communication.
- 3.2. S'appropriier les normes et cadres de références d'un collectif.

Compétences professionnelles

UC4 - Réaliser des travaux sur les végétaux en exploitation spécialisée en horticulture

- 4.1. Réaliser des observations et interventions sur le végétal.
- 4.2. Réaliser des travaux de mise en place des végétaux.

UC5 - Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement

- 5.1. Réaliser des observations et opérations techniques liées au cycle de production.
- 5.2. Effectuer des travaux de récolte, de conservation et de conditionnement.

UC6 - Entretien des Agroéquipements

- 6.1. Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments.
- 6.2. Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation.

UCARE - Commercialiser des produits horticoles

1. Maintenir l'espace de vente en état marchand
2. Accompagner le client dans son acte d'achat

UC : Unité Capitalisable, une UC correspond à un bloc de compétences
UCARE : Unités Capitalisables d'Adaptation Régionales ou à l'Emploi.

Les + de la formation

- Pôle d'excellence régional paysage Auvergne-Rhône-Alpes
- Des modules complémentaires intégrés au parcours de formation : formation SST, formation Certiphyto (niveau Opérateur)
- Visites d'exploitations maraichères, d'entreprises horticoles
- Travaux pratiques sur les plateaux techniques du CFPH ou en entreprises partenaires
- ...

Métiers visés

Les métiers visés par le diplôme sont ceux d'ouvrier/ouvrière horticole : floriculture, horticulture, maraichage, pépinière, plantes aromatiques, semences...
Ils correspondent au code ROME A1414 Horticulture et maraichage (Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois).

Poursuite d'études

- Ce CAP agricole débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études, en 1 an en CS, en 2 ans en BP ou en bac professionnel, notamment dans les formations suivantes :
- CAPA Jardinier Paysagiste
- BP Aménagement Paysagers
- BP Responsable d'Entreprise Agricole
- BAC PRO Aménagement Paysagers

Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Écully

13 avenue de verdun 69130 Écully
cfppa.ecully@educagri.fr
0478334612
<https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/>



Pour plus d'infos sur la formation scanner le QR code ou rdv sur notre site web

